

## SOMMAIRE

Pages 2 : Les réponses démocratiques attendues pour la remise à niveau du service public

Page 3-4 : Réduire les cotisations sociales, c'est réduire les moyens du système de santé !

## COVID 19 : LE RÉVÉLATEUR D'UN ÉTAT DÉFAILLANT L'État au banc des accusés !

EDITO

Pour la plupart des citoyens, il est entendu que L'État doit assistance et protection à la population en toutes circonstances en décidant de la quantité et de la qualité des moyens à mettre en place. Prévoir, décider, commander, organiser et contrôler sont des obligations justifiant les attributions régaliennes de L'État.

*Il s'ensuit des sentiments légitimes de sidération, d'incompréhension, d'abandon et de colère au vu de la misère et de la sous-préparation manifeste des établissements de santé et médico-sociaux accueillant et hébergeant un nombre croissant de personnes porteuses du virus.*

Alors que le principe de précaution a valeur constitutionnelle, l'insuffisance de lits de réanimation et de services en soins intensifs en France (moitié moins qu'en Allemagne pour une population comparable) oblige les médecins à confiner à domicile des dizaines de milliers de patients atteints et présentant un fort risque de détresse respiratoire.

Au nom de la hiérarchisation forcée des priorités, une sélection s'opère de fait entre les malades, avec une élévation considérable de perte de chance pour une forte proportion d'entre eux parmi les plus âgés. Jusqu'où iront-ils dans l'abandon et le sacrifice de la population ? Ainsi la loi du 23 mars 2020, adoptée à l'unanimité par les parlementaires, accorde t'elle 300 milliards d'aides aux entreprises et aux banques mais n'en réserve que 2 pour les hôpitaux !! Après le scandale du Crédit Impôt Compétitivité Emploi qui a gonflé le portefeuille des gros actionnaires français champions d'Europe en la matière, cette loi est une provocation supplémentaire envers ceux qui veulent remettre l'humain au premier rang des priorités et un pied de nez au peuple.

En dépit des mises en garde, protestations et mouvements de grève lancés par la CGT pour dénoncer le manque de lits et de personnels, notamment à chaque épisode aigu de grippe hivernale, à chaque suractivité saisonnière induite par des pics de départs sur les routes ou encore à l'occasion des périodes caniculaires, les gouvernements successifs ont poursuivi sans état d'âme leur politique de casse de l'Hôpital public en supprimant des services qui auraient pu sauver la vie de nombreux patients.

Avec la Tarification A l'Activité instaurée depuis une quinzaine d'années dans une optique purement comptable, ils ont mis en concurrence les services et les établissements de santé pour ne pas dépasser une enveloppe financière fermée et notoirement sous calibrée par rapport aux besoins en augmentation (plus 10 millions de Français et vieillissement de la population).

*La T2A se révèle pour ce qu'elle est : une machine de guerre venant à l'appui des baisses de cotisations sociales obtenues par le MEDEF et réduisant par là même les ressources des hôpitaux.*

Sommés d'équilibrer leurs comptes à tout prix en dépit d'une sous tarification des soins, les chefs d'établissements ont dû reporter ou annuler certaines dépenses pourtant vitales comme celles liées à la réactualisation du plan blanc ou celles liées à la continuité de soins en zones démographiques sous dotées appelées « déserts médicaux ». Ils ont dû se convertir au *lean management* en pratiquant la gestion des lits à flux tendu et en misant sur l'hospitalisation de jour ou à domicile pour réduire les capacités d'accueil.

Aujourd'hui le COVID 19 révèle crument l'ampleur du sinistre et la volonté criminelle du gouvernement et de ceux qui l'ont précédé de détruire le service public ! Pour tenter d'escamoter ses responsabilités, il s'en remet à des pseudo comités scientifiques composés « d'experts », certains étant très liés aux laboratoires ou aux grands organismes privés de recherche en quête de placements juteux. Dernier exemple en date : un rapport de la Caisse des Dépôts, remis en

mars dernier au Président de la République, préconise la privatisation de la santé.

Manifestement le conflit d'intérêt ne dérange plus grand monde ; la parole des « sachants » et de la technocratie l'emporte sur celle de l'État !

*Et aujourd'hui nos « gouvernants » osent prétendre que personne ne pouvait prévoir ce qui nous arrive ! Leur incompétence et leur refus d'endosser leurs responsabilités sont clairement établis. Il serait de bonne justice qu'ils assument leurs décisions et répondent de leurs actes.*

Yves RICHEZ  
Directeur d'hôpital  
Animateur du collectif national UFMICT des Directeurs



## ► Les réponses démocratiques attendues pour la remise à niveau du service public

❖ Chaque année le rabot de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie voté par le Parlement a enfoncé le service public hospitalier dans la misère.

**S**uppression d'effectifs avec un déficit de 300 000 emplois dans la fonction publique hospitalière (ce qui engendre une forte dégradation des conditions de travail et une accidentologie galopante), précarité de l'emploi pour plus de 20 % du personnel qui sera encore aggravée avec la loi Fonction Publique de août 2019, sous rémunération générant une fuite importante de professionnels formés en pure perte, remise en cause de conquis sociaux (catégorie active, ...).

Le Covid 19 remet à sa juste place l'importance vitale de la satisfaction des besoins de santé sous l'angle de ses principes fondamentaux : égalité de traitement, gratuité et continuité des soins sur le territoire.

L'urbanisation croissante conjuguée à l'expansion continue des déplacements des hommes et des marchandises à travers le monde sont des facteurs de risques insuffisamment pris en compte par un pouvoir assimilant une nation à une vulgaire *start up*.

Elles rendent d'autant plus compliquée la mise en place de mesures prophylactiques que les politiques d'aménagement du territoire et de planification ont été purement et simplement abandonnées.

Les fermetures et les délocalisations d'entreprises pourtant indispensables à l'approvisionnement de biens et services sans rupture en cas de crise internationale sont en contradiction flagrante avec l'exigence de sécurité et de qualité exprimée par la population. Si le dogme de la « concurrence libre et non faussée » satisfait les intérêts d'une caste d'affairistes et de politiciens corrompus, il s'oppose clairement à l'intérêt du pays en détruisant des emplois et des savoirs-faire tout en mettant en danger la vie des citoyens et en nuisant à l'environnement.

Il devient urgent que l'État soit replacé au service de la Nation et de l'intérêt général, porte une vision de l'avenir et dessine une perspective de développement maîtrisé à long terme qui soit respectueuse des hommes, de l'environnement et des générations futures.

Pour assumer ses missions de protection des citoyens et de création des conditions nécessaires à leur épanouissement, l'État devra réutiliser des outils d'intervention indispensables à la remise à niveau du service public.

Il est urgent de redéfinir les politiques de sélection, d'installation et de rémunération du personnel médical et soignant sur le territoire.

De même, il faudra instaurer le contrôle démocratique de la recherche, de la production et de la distribution des produits de santé et des équipements médicaux par la nationalisation des secteurs concernés et la réquisition des entreprises nécessaires à la sécurité de la population.

IL DEVIENT URGENT  
QUE L'ÉTAT SOIT REPLACÉ  
AU SERVICE DE LA NATION ET  
DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, PORTE  
UNE VISION DE L'AVENIR ET  
DESSINE UNE PERSPECTIVE  
DE DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ  
À LONG TERME QUI SOIT  
RESPECTUEUSE DES HOMMES,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES  
GÉNÉRATIONS FUTURES.

Une prise en charge efficace de la population doit reposer sur un maillage optimal du territoire avec la création de centres locaux de santé où des professionnels salariés aux compétences pluridisciplinaires exerceront en appui des centres hospitaliers généraux et universitaires.

Les niveaux et les qualités des stocks stratégiques de matériels et d'équipements devront être définis et gérés sous le contrôle et la responsabilité de commissions

composées d'élus.e.s, de représentants.e.s des personnels et des usagers. Les moyens financiers afférents seront sanctuarisés.

Enfin, le principe de l'accès aux soins financés à 100% par la sécurité sociale doit être affirmé. Pour une bonne maîtrise du financement des besoins de santé, la gestion des caisses devra être confiée aux seuls élus.e.s des salariés.e.s.

La crise sanitaire que nous traversons peut modifier le rapport de forces en faveur des travailleurs en général et des salariés.e.s de la santé en particulier.

Le regain de popularité dont bénéficient les personnels de la santé, l'éclairage des responsabilités, la prise de conscience plus nette de certains enjeux sont des points d'appui pour la satisfaction de nos revendications. À nous de savoir les transformer en atouts décisifs !

Yves RICHEZ

Directeur d'hôpital  
Animateur du collectif national UFMIC des Directeurs

# ► Réduire les cotisations sociales, c'est réduire les moyens du système de santé !

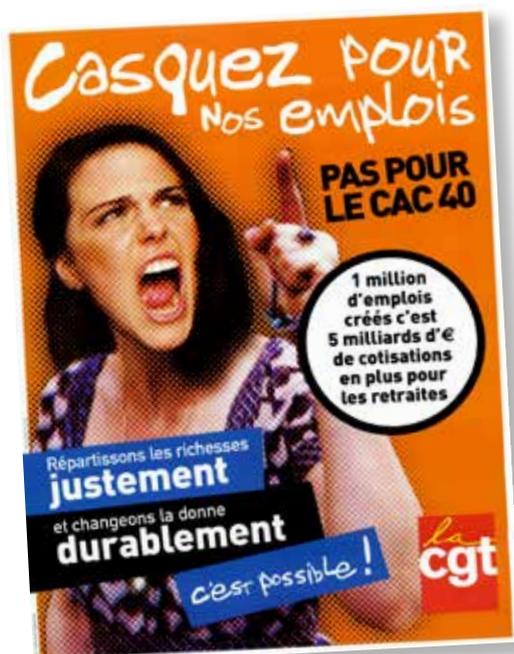
... Ce gouvernement prépare en filigrane des mesures anti-sociales pérennes.

Lors de son allocution télévisée du 12 puis du 16 mars 2020, Emmanuel Macron a indiqué que l'État ferait tout pour que les entreprises et les salarié.e.s aient le moins à souffrir de cette situation et à ce titre, autorise les entreprises à suspendre le paiement des cotisations sociales et renforce les mesures d'indemnisation du chômage partiel... Or réduire les cotisations sociales, c'est diminuer la part des salaires qui est redistribuée en prestations, notamment pour les salaires des personnels des établissements de santé.

La pandémie du Covid-19 fait suite à des mois, et même des années de contestation sociale de la part des personnels hospitaliers contre la gestion libérale de la santé. Une gestion gouvernementale dans laquelle les contraintes budgétaires imposées depuis deux décennies et inventées de toutes pièces par des responsables politiques inconséquents ont pris la place d'une élaboration d'un budget en fonction des besoins de la population, notamment pour faire face à une pandémie. Cette revendication s'exprime conjointement par les personnels, les citoyennes et les citoyens.

Ces discours présidentiels, économiquement anti-sociaux, ouvrent la voie à de nouvelles restrictions budgétaires en pleine crise sanitaire.

Faire face à cette pandémie n'est pas sans conséquence sur l'économie et nécessite donc la garantie des salaires.



## La cotisation sociale, c'est du salaire

La très grande majorité du personnel hospitalier a fait face à une pénurie de moyens avant cette grave crise. Aujourd'hui comment va-t-elle pouvoir la gérer ?

Des personnels pointent le manque d'effectifs, de nombre de lits disponibles, de masques de protection pour recevoir les patients. Paradoxalement, le gouvernement fait le choix de suspendre le paiement des cotisations sociales qui fournissent les moyens financiers au service public de santé et au financement de l'indemnisation du chômage pour partie.

## L'économie magique du discours présidentiel !

L'État ne peut fournir des moyens que si l'économie productive apporte sa contribution au fonctionnement du service public hospitalier. La première chose que fait ce gouvernement est de saper ce principe essentiel. L'amputation d'un très grand nombre de droits des salarié.e.s avec la promulgation de la loi du 23 mars 2020 dite « d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 » confirme que ce gouvernement ne pense nullement améliorer le sort des travailleurs.

► Le titre II de cette loi parle des « mesures d'urgence économique » qui se complètent par l'expression « d'adaptation à la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ». Le but est de sauver l'économie, nullement la population.

La garantie des salaires ne peut se faire en suspendant les cotisations sociales car celles-ci sont du salaire.

Lorsqu'une entreprise paye ses cotisations sociales, elle paye entre autres les salaires des travailleuses et travailleurs du secteur non marchand et notamment celles et ceux des services de santé. En suspendant le paiement des cotisations sociales, le gouvernement réduit les moyens qui sont affectés à la santé

publique ce qui va à l'encontre des personnels hospitaliers et des réponses aux besoins de santé de la population.

Qu'il faille éviter des faillites d'entreprises risquant d'entraîner un effet en chaîne de dépôts de bilan est compréhensible. Mais le rôle de l'État pour indemniser le chômage partiel n'est-il pas d'organiser la solidarité entre les entreprises, notamment en interpellant les banques, les assurances... qui ont les moyens de payer parce que leur activité n'est pas ou peu affectée par cette crise et dont la plupart ont été « sauvées » par les citoyens en 2008 ?

➔ **Il serait tout à fait possible d'augmenter les salaires en diminuant très fortement la part des dividendes versés aux actionnaires puisque la France est tristement championne en Europe devant l'Allemagne des dividendes versés aux actionnaires.** Nous avons des exemples dans notre histoire de taxation très importante des riches. Roosevelt a pratiqué cette imposition des très hauts revenus à plus de 90% pour faire face à la crise de 1929. Le Japon a fait de même après la seconde guerre mondiale pour relever son économie détruite.

### **Comment cet État, coupé de sa population, ose-t-il redemander de nouvelles coupes dans les budgets sociaux ?**

Organiser la solidarité entre les citoyens mais aussi entre les entreprises est une réponse de bon sens qu'un État se doit de favoriser sans se substituer à l'économie réelle. Mais paradoxalement, ce gouvernement semble préparer une logique de mesures budgétaires qui iront contre une économie tournée vers les besoins réels de la population.

La richesse est créée par les travailleurs au sein des entreprises. Elle ne doit pas profiter à quelques-uns mais au contraire servir au quotidien et notamment en cas de crise, à venir en aide aux plus en difficulté pour passer un cap difficile. Cette crise sanitaire

LE PROJET DE LOI D'URGENCE  
LIÉ AU CORONAVIRUS REMET EN  
CAUSE DES ACQUIS  
SOLAIRES



qui marque l'effondrement de l'économie néolibérale provoque de multiples traumatismes qu'il faut déjà soigner mais d'autres vont surgir après cette crise durant de longues périodes. Des moyens supplémentaires conséquents sont donc nécessaires pour la sécurité sociale qui finance notre système public de santé.

La crise sanitaire a déjà considérablement fait baisser les niveaux de pollution en Chine et des

émissions de gaz à effet de serre ce qui est salvateur pour la santé de la population et de l'environnement. On observe actuellement le même phénomène en France. Cette crise sanitaire ne pourrait-elle pas être un tournant salutaire pour une autre économie beaucoup plus démocratique et solidaire dans laquelle les personnels, les citoyennes et citoyens pourraient concevoir ensemble ce qu'il faut produire pour conserver une planète viable pour les futures générations ?



Malgré toutes nos actions pour abattre le capitalisme, le coronavirus nous aide à faire la démonstration que le néolibéralisme nous mène à la catastrophe humanitaire.

Gilles METAIS  
Psychologue clinicien,  
Animateur du collectif national UFMICT des psychologues  
Membre de la commission exécutive de l'UFMICT



[Union Fédérale CGT des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens.ne.s](http://Union Fédérale CGT des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens.ne.s)

### **Bulletin de contact et de syndicalisation**

**Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.**



Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
E-mail : .....